



**Monsieur le Président**  
LA VIGIE  
9 bis rue de Kerhino  
56470 LA TRINITE SUR MER

**Monsieur le Président**  
APRC  
13 chemin de la Pierre Jaune  
56470 LA TRINITE SUR MER

Auray, le **29 SEP. 2022**

*Dossier suivi par : Direction Cycle de l'Eau - [eau@auray-quiberon.fr](mailto:eau@auray-quiberon.fr) (02 22 76 03 66)*

**Réf :** RG/YC/OC/JM/CMO/2022-05740

**Objet :** Lettre publique sur le dysfonctionnement de la station d'épuration de Carnac

Monsieur le Président,

En réponse à votre courrier en date du 8 août 2022, je souhaite, par la présente, apporter des éléments de réponse à l'ensemble de vos questions soulevées.

En premier lieu, je tiens à vous réaffirmer que notre Communauté de communes Auray Quiberon Terre Atlantique est pleinement engagée dans une politique d'amélioration de la qualité des eaux et mène des actions fortes en matière d'investissement sur le réseau d'assainissement et de contrôles de conformité. C'est dans ce contexte qu'elle a déployé un plan massif d'investissements, le Plan Marshall, pour la protection des usages conchylicoles et des sites de pêche à pied d'un montant de 50 millions d'euros sur 5 ans.

Démarré en 2021, ce plan d'actions a déjà permis la réalisation de 12 millions d'euros hors taxes de travaux, principalement sur la réhabilitation et sécurisation des réseaux de collecte. Mais ce sont également 3 000 contrôles de conformité des branchements qui ont été effectués ayant généré 630 réhabilitations.

Il doit se poursuivre et permettre dès 2022 le démarrage de la restructuration de la station d'épuration de Carnac, projet majeur de ce plan Marshall initié depuis juin 2021.

Ce projet vise, lors d'une première phase programmée de novembre 2022 à mars 2023, à renouveler le système de prétraitement. Dans un second temps, de nouveaux procédés de traitement seront mis en place, en complément de la filière existante, pour améliorer la performance de la station d'épuration. Une filière complémentaire à boues activées sera ainsi mise en œuvre. Elle fonctionnera constamment en parallèle de la filière membranaire existante. Une filière dite de temps de pluie complètera le traitement lors d'événements pluvieux exceptionnels. Elle ne sera mobilisée que moins de 10 % du temps. L'ensemble de ces filières sera finalisé par un traitement tertiaire par ultra-violet.

Cette restructuration sécurisera le mieux possible le fonctionnement de la station d'épuration en garantissant la suppression des rejets et en préservant la qualité de l'eau et les usages associés, tout en faisant face aux évolutions d'urbanisation des communes de Carnac, La Trinité sur Mer et Ploemel.

Le tableau ci-dessous détaille les capacités nominales, actuelles et futures au regard des évolutions des PLU, des stations d'épuration de Kergouellec à Carnac et Ploemel.

	Capacité actuelle en KgDBO5/j – valeur maximale	Capacité actuelle en Equivalent habitant valeur maximale	Capacité future à horizon 2028 en Equivalent habitant données PLU	Total Equivalent habitant
Ploemel		5250	+1027	6277
La Trinité sur Mer			+1228	
Carnac	2272	37 867	+2633	41 728
TOTAL				48 005
Capacité nominale de la station de Kergouellec				60 000

1EH=pollution d'un habitant/jour soit 60g DBO5/J

Le déplacement du point de rejet n'est pas prévu dans les travaux de restructuration car le projet de restructuration permet de sécuriser le fonctionnement de la station en supprimant le risque de rejets d'eaux brutes. Par ailleurs, ce déplacement n'aurait pas permis de suivre un calendrier de travaux optimisé au regard des contraintes réglementaires, environnementales et techniques et aurait représenté un coût très important difficilement justifiable.

Concernant les autorisations d'urbanisme, conformément aux échanges avec les services de l'état, le gel des permis de construire est maintenu jusqu'au lancement des appels d'offres pour la deuxième phase de travaux qui interviendra fin 2022.

S'agissant de l'incident survenu en août, ce dernier a fait l'objet d'une information aux services de l'Etat, dès le 3 août, qui ont aussitôt déclenché le système d'alerte REMI. Le niveau 0 de l'alerte REMI a ainsi été activé et des analyses ont été déployées aux points de suivi des zones de production conchylicoles concernées. Les résultats en baie de Quiberon étant supérieurs à 230 Ecoli/100g CLI, l'alerte REMI de niveau 1 a été déclenchée et a ainsi déclassé provisoirement en B la zone de production concernée. Conformément au protocole du dispositif de surveillance REMI, un nouveau prélèvement a été réalisé 48h après les premières analyses. Les résultats étant inférieurs à 230 Ecoli/100g CLI, la zone a retrouvé son classement en A. La DDTM, qui est en charge de ces suivis, a informé des risques la profession conchylicole et le comité départemental des pêches.

Parallèlement, Auray Quiberon Terre Atlantique, les communes de Carnac et La Trinité sur Mer, ainsi que l'ARS qui étaient informées de ce dysfonctionnement, ont réalisé les analyses d'eau de baignade.

Les analyses réalisées par les communes et la Communauté de communes ont montré une qualité des eaux de baignade demeurée excellente, ce qui explique qu'aucune fermeture n'a été déclenchée.

La Communauté de communes assure et poursuit le suivi de la qualité de l'eau dans les zones sensibles où les profils de vulnérabilité conchylicoles ont identifié des sources potentielles de pollution.

Je reste à votre disposition pour toute précision complémentaire et vous assure de notre mobilisation totale sur l'ensemble de ces sujets.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, mes salutations distinguées.

**Pour le Président et par délégation,  
Le Vice-Président en charge de l'Eau  
potable et du service public de  
l'Assainissement collectif,**

Roland GASTINE

